



## report de congé en raison d'un arrêt maladie

Par **Sylviet**, le **25/05/2025** à **19:10**

Je suis fonctionnaire d'État gérée par un Rectorat, et en arrêt malade ordinaire depuis novembre 2024. Je serai en retraite au 1er septembre 2025 et ne pourrai pas reprendre le travail avant cette échéance. La RH m'a informée que mes congés de l'année 24-25 seront indemnisés à l'issue de mon arrêt.

Sur l'année 2023-2024, il me restait 8 jours de congé à poser au moment de mon arrêt. J'aimerais savoir si je peux bénéficier de l'indemnisation de ces 8 jours.

Merci pour vos réponses.

Bien cordialement